

COMPTE RENDU

La première réunion de la Commission Amélioration de l'Environnement des Affaires (C-AEA) du GICAM de l'année 2022, s'est tenue le jeudi 05 mai 2022, dans la salle 302 au siège du GICAM à Douala. En absence du Dr. Ousmanou Sadjo, Président de la C-AEA, les travaux se sont déroulés sous la conduite de Mr Nacisse Chassem, Vice-Président de la C-AEA.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour ont été examinés :

1. Mot du Président et présentation des participants
2. Rappel du rôle des Commissions au sein du GICAM
3. Missions de la Commission Amélioration de l'Environnement des Affaires
4. Présentation du cadre stratégique et de la requête d'informations
5. Echanges et prochaines étapes
6. Tour de table de l'environnement des affaires et préoccupations des Entreprises

1. Mot du Président et présentation des participants

Dans son mot introductif, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Mr Chassem a indiqué que cette réunion est la toute première de la C-AEA pour l'année 2022. Elle a pour objectif de définir le plan d'actions de la Commission pour l'année. A cet effet, il a souhaité qu'un document programme pour l'amélioration de l'environnement des affaires soit élaboré, afin d'adresser de manière plus pointue les préoccupations des entreprises par secteur. Ce document servira de référence aux actions menées par la Commission afin d'impulser la réaction des pouvoirs publics face aux difficultés auxquelles fait face le secteur privé au Cameroun, du fait de la dégradation du climat des affaires.

S'agissant de la présentation des participants, les secteurs suivants étaient représentés : meunier, commerce extérieur, plastique, transport, électricité, et la pratique des affaires. La liste de présence est jointe en annexe de ce Compte Rendu.

2. Rappel du rôle des Commissions du GICAM

En raison de sa position privilégiée de partenaire important de l'Etat dans le domaine économique aux côtés des partenaires au développement qui l'accompagnent par des appuis financiers et techniques, le Groupement est doté d'instances de réflexion et de

propositions. Ces instances que sont notamment les Commissions regroupent les représentants d'entreprises de tous les secteurs d'activité et de toutes les tailles. Elles ont ainsi pour rôle principal d'élaborer et de structurer les propositions du GICAM, sur des sujets aussi divers que variés, qui touchent aux préoccupations de l'économie en général et des membres en particulier.

3. Missions de la Commission Amélioration de l'Environnement des Affaires du GICAM

La C-AEA est une Commission confluente de toutes les autres commissions. Elle traite des problématiques rencontrées par les entreprises de tous les secteurs d'activité de l'économie et de toutes les tailles, liées au climat des affaires. En effet, cette Commission formule les propositions du GICAM en faveur du secteur privé sur les sujets qui alourdissent l'environnement des affaires au Cameroun, et empêchent le secteur privé de jouer son rôle de locomotive du développement de l'économie nationale.

Ses missions sont ainsi :

- ✓ l'examen des contraintes à l'environnement des affaires au Cameroun ;
- ✓ la proposition des actions, mesures et réformes pour améliorer l'environnement des affaires ;
- ✓ le suivi des activités du GICAM sur des questions liées à l'environnement des affaires

Elle s'intéresse ainsi de près à ce qui se fait dans les autres Commissions avec pour but de mieux renseigner et étoffer ses activités, dont l'essentiel renferme :

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations du CBF
- le diagnostic des préoccupations des entreprises liées à l'environnement des affaires
- la sensibilisation des membres sur les réformes existantes

4. Présentation du cadre stratégique et de la requête d'informations

Le cadre stratégique dans lequel est mis en place la nouvelle vision de la Commission repose sur le contexte difficile que vivent les entreprises au Cameroun. Cette situation est générée aussi bien par des problèmes conjoncturels auxquels fait face l'économie, tels que la flambée importée des prix, que par des problèmes structurels tels que la pression fiscale et le service de la dette de plus en plus grandissants. Pour freiner la progression de ces fléaux, mais également réduire leur impact négatif sur l'économie, il convient d'assainir l'environnement des affaires. Cela va ainsi conférer une plus grande marge de manœuvre à l'Etat, pour relancer la croissance économique.

Du fait de la suppression du Doing Business de la Banque Mondiale, et du report du Cameroon Business Forum (CBF), il est indispensable de créer une instance de réflexion et de proposition, afin de combler le vide laissé par ces deux instances, ô combien importantes pour l'assainissement du climat des affaires au Cameroun. La mise sur pied

de cette nouvelle vision permet ainsi de combler ce gap, via un processus d'analyse de l'état des lieux des politiques publiques, des cadres législatif et institutionnel qui régissent le fonctionnement des secteurs d'activité stratégiques.

Il convient donc dans le cadre de ce processus, d'avoir une vision globale des contraintes auxquelles font face les entreprises, en fonction des secteurs d'activités. Ce processus repose sur deux piliers : l'efficacité des politiques publiques et l'efficience des cadres réglementaire et institutionnel de chaque secteur. Pour ce qui est du **premier pilier**, il est question d'analyser, pour le compte des entreprises et des divers secteurs d'activités, l'existence de politiques publiques sectorielles qui entravent la pratique des affaires. En ce qui concerne le **second pilier**, il convient de recenser les législations et pratiques existantes dans un secteur, préjudiciables aux activités des entreprises.

Par ailleurs, un cadre de suivi des recommandations issues de cet état des lieux sera mis en place pour évaluer les progrès réalisés par les parties prenantes dans la levée des contraintes à l'environnement des affaires.

5. Echanges et prochaines étapes

Cette articulation a été ponctuée par le partage d'expériences et la collecte des avis des participants sur le projet annoncé. Tour à tour, les participants ont exprimé leur ressenti quant au projet et à la meilleure façon de le mener à bien.

Pour le représentant de ENEO, la vision stratégique est partagée. Seulement, subsistent des doutes, dus à la non réactivité du gouvernement face aux différentes problématiques qui lui ont été adressées par l'entreprise. En effet, ils ont créé un nouveau cadre de dialogue avec les administrations de tutelles du secteur de l'énergie. Seulement, d'une part certaines propositions ont été bien accueillies par certains, et moins bien par d'autres. D'autre part, elles sont restées théoriques et pas mises application, en dépit du suivi réalisé par l'entreprise. ENEO maintient ainsi son scepticisme jusqu'à apparition des premiers signes d'avancées de la part de la Commission.

Les représentants de OAPA partagent également la stratégie élaborée par la Commission. Ils déplorent la suppression du CBF et partagent également le scepticisme du représentant de ENEO. Ils proposent de travailler dans une logique de partenariat avec les administrations impliquées, afin de donner plus d'écho aux actions et susciter une adhésion du gouvernement. Ils proposent également d'adopter la vision institutionnelle, tout en y apportant juste de améliorations sur la base des informations recueillies auprès des entreprises. En outre, il est important d'y associer la société civile et les autres partenaires au développement, envisager la réalisation des actions portées par la Commission au niveau de l'UNIPACE, et mettre en place des indicateurs de suivi.

Pour le Groupement des Meuniers (GIMC), la démarche est bonne. Il est important d'être organisé (par secteurs d'activités) afin d'être plus incisifs. Il recommande également

d'avoir un cadre permanent d'échanges, qui peut être uni ministériel ou interministériel. Les propositions faites doivent aussi être réalistes et réalisables, et refléter les intérêts des deux parties (Etat et secteur privé). Un document de référence doit alors être conçu afin d'assurer le suivi des actions menées.

Pour le représentant du CNCC, les principales préoccupations résident dans la facilitation des échanges. Etant donné qu'ils sont un démembrement de l'administration des transports, il leur sera difficile d'aller à l'encontre des politiques édictées par la tutelle. Leur contribution résidera dans la transmission des préoccupations des chargeurs, liées au commerce international.

S'agissant des prochaines étapes, il sera question pour les membres de remplir la requête d'informations qui sera utilisée pour élaborer l'état des lieux du document programme pour l'amélioration de l'environnement des affaires du GICAM.

6. Tour de table de l'environnement des affaires et préoccupations des entreprises

Le tour de table sur la situation des affaires et les préoccupations des entreprises a révélé plusieurs obstacles au bon fonctionnement des entreprises.

GIMC : pour ce groupement, les meuniers continuent de traverser une période singulièrement difficile du fait de la flambée du prix du blé à l'international. Des accompagnements ont été reçus de l'Etat. Seulement, ils s'avèrent encore insuffisants au vu de l'ampleur du phénomène. De même, avec ces accompagnements sont heurtés à l'usure du temps, ce qui les rend inefficaces pour les entreprises. Au sujet du problème de la substitution du pain fait à base de farine de blé par celui fait à base de farine locale (dont le manioc notamment), le groupement estime que des plans d'approvisionnement des entrepreneurs qui veulent adopter cette stratégie est primordial. En effet jusqu'ici le ravitaillement en manioc est fait sur la base des récoltes issues des plantations villageoises destinées à l'alimentation des ménages.

CNCC : les chargeurs continuent de faire face aux problèmes de financement de leurs activités. En effet, ils font face à la réticence des banques à leur octroyer des financements. Aussi, continue de se poser le problème de manque ou d'insuffisance des espaces de stockage aux ports et en dehors, des aires de repos ou centres de vie pour les transporteurs. Les chargeurs ont également des besoins de renforcement de leurs capacités en commerce international.

OAPA : l'organisme décrie la faible implémentation de la décision de simplification des textes pour une meilleure compréhension des agents destinataires. Ce qui sou tend un manque de communication sur les réformes adoptées. De plus, ils soulignent des problèmes d'ordre technique dans la déclaration d'activités. Ce qui tend à pérenniser l'informalité au niveau des emplois. Ils proposent de rapprocher les bureaux de déclarations des populations cibles, car selon eux, les métiers de ces populations ne

nécessitent pas la présence d'un expert. La déclaration devrait ainsi être davantage simplifiée. Ils ont également relevé le phénomène de prolifération des administrations de tutelle. Ce qui rend la lisibilité sur le tissu économique relativement difficile. Enfin, ils proposent la création d'une plateforme ministérielle.

SYNDUSTRICAM : ils déplorent l'inaction du gouvernement face aux fléaux de la corruption, de la contrebande et de la contrefaçon, qui ralentissent le développement des industries locales. Il n'existe ainsi aucune mesure de protection des producteurs locaux. De plus, ils évoquent le fait que les textes juridiques ne sont pas connus de tous, que les PME font face à un relatif abandon sur le plan des investissements et de l'octroi de financements, et de leur mise à niveau. Enfin, il demeure des problèmes d'approvisionnement en énergie, en matières premières et d'absence de débouchées pour les industries locales.

AC2P : ils déplorent le manque de protection de l'industrie du plastique qui est miné par les problèmes de contrebande. Une enquête par eux réalisée a montré qu'il y a eu une baisse considérable de la demande entre 2020 et 2021 du fait de la contrebande. Ils font également face à la flambée des prix des matières premières.

ENEO : ils déplorent un défaut de coordination avec les pouvoirs publics. Ce qui amenuise leur capacité de faire face à la demande qui est sans cesse croissante avec le temps. Par exemple, le gouvernement s'est opposé à leur projet de partage de réseaux via la mise en place d'une fibre optique. Et des poteaux et câbles uniques pour types d'opérateurs. Aussi, la matière première pour un meilleur approvisionnement des industries et des ménages en électricité est difficilement produite sur place. Ce qui renchérit les coûts d'approvisionnement. Ils proposent un partage de charges avec les administrations, mais également un soutien de la part des administrations en vue d'accroître la production de la matière première et outils d'infrastructures localement.

La réunion s'est achevée sur ce tour de table. Les perspectives pour la suite des travaux prévoient l'intensification de la collecte d'informations demandées aux entreprises afin de consolider le document projet.

Début de la réunion : 10h30

Durée : 2h

Salle : 302

Nombre de participants : 09